



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 28 septembre 2020 - DRAAF



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

Arrêté DRAAF-GRAND EST/SRFD/2020-159 modifiant l'arrêté DRAAF-GRAND EST/SRFD/2019-1 portant composition du comité technique régional de l'enseignement agricole de la région Grand Est

Arrêté DRAAF-GRAND EST/SRFD/2020-160 modifiant l'arrêté DRAAF-GRAND EST/SRFD/2019-34 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de l'enseignement agricole de la région Grand Est



ARRÊTÉ DRAAF-GRAND EST/SRFD/2020-159

**modifiant l'arrêté DRAAF-GRAND EST/SRFD/2019-1
portant composition du comité technique régional de l'enseignement agricole de la région
Grand Est**

LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

- VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- VU le décret n° 2011-1035 du 30 août 2011 relatif à certains comités techniques institués au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire ;
- VU l'arrêté du 27 juin 2011 modifié portant institution des comités techniques au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire ;
- VU les résultats de la consultation générale des personnels du 6 décembre 2018 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} est modifié comme suit pour les représentants de l'administration et les membres suppléants des représentants du personnel du SEA-UNSA, le reste étant inchangé :

1 – Représentants de l'administration

- la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, ou son représentant ;
- le chef du service régional de la formation et du développement de la région Grand Est, ou son représentant ;

2 – Représentants du personnel

b) Membres suppléants :

- SEA-UNSA

Adriano FIORUCCI

Hervé CARRIAT

ARTICLE 2 : Le chef du service régional de la formation et du développement de la région Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **25 SEP. 2020**

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Anne BOSSY

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.



ARRÊTÉ DRAAF-GRAND EST/SRFD/2020-160

**modifiant l'arrêté DRAAF-GRAND-EST/SRFD/2019-34
portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de
l'enseignement agricole de la région Grand Est**

LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;
- VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- VU le décret n° 2011-1035 du 30 août 2011 relatif à certains comités techniques institués au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire ;
- VU l'arrêté du 13 mars 2012 portant institution des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère chargé de l'agriculture ;
- VU les résultats de la consultation générale des personnels du 6 décembre 2018 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} est modifié comme suit pour les représentants de l'administration et les représentants du personnel du SEA-UNSA et du SGEN-CFDT, le reste étant inchangé :

1 – Représentants de l'administration

- la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, ou son représentant ;
- le chef du service régional de la formation et du développement de la région Grand Est, ou son représentant ;

2 – Représentants du personnel

a) Membres titulaires :

- SEA-UNSA
Nicolas ZIMNY

Adriano FIORUCCI

- SGEN-CFDT
Marie-Pierre DEFONTAINE

b) Membres suppléants :

- SEA-UNSA
Nathalie CLERBOUT

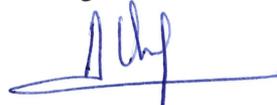
Hervé CARRIAT

- SGEN-CFDT
Florent RINGENSEN

ARTICLE 2 : Le chef du service régional de la formation et du développement de la région Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **25 SEP. 2020**

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Anne BOSSY

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.